

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 25 septembre 2023

Marie-Pierre ROBERT donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 27 septembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 septembre 2023

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 28 septembre 2023

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 28 septembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT KERBRAT

Secrétaire de séance : Jacques BERNIS

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours
Délibération 2023 – 65

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoit les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal, correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence, sous l'autorité du Maire.

Considérant l'ensemble de ces dispositions, il est proposé de désigner M. Francis COISNE, Conseiller municipal, en qualité de correspondant incendie et secours, au regard des missions qui lui ont déjà été confiées par arrêté du Maire, en matière de sécurité civile.

DÉLIBÉRATION

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Loi Matras » visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

VU la délibération du 10 juillet 2020 désignant Monsieur Francis COISNE, conseiller municipal, en qualité de correspondant « défense et pandémie »,

VU l'arrêté du Maire n°2022-73 portant désignation de Monsieur Francis COISNE, conseiller municipal, en qualité de référent « sécurité civile »,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours, interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Francis COISNE, en qualité de « Correspondant Incendie et Secours ».

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 29 septembre 2023

Le Maire

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 03/10/2023

Publié ou notifié

04/10/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB65** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **29/09/2023**

Objet : **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Institutions et vie politique - Designation de représentants**

Date de télétransmission : **03/10/2023** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib 65 - Désignation dun correspondant incendie et secours.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20230929-DELIB65-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/10/2023**